

Conseil Exécutif du 03 juillet 2009

DELIBERATION N° 190-2009

**Occupation du domaine privé de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon
par différents bénéficiaires.**

Le Conseil Exécutif du Conseil Territorial de l'Archipel de Saint Pierre et Miquelon

Vu la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

Vu la délibération n° 56 - 06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au bureau du Conseil Général ;

Vu la délibération du Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon n° 198 - 97 du 25 novembre 1997, approuvant le tarif des redevances pour occupation du domaine privé de la Collectivité : abris de chasse et pêche ;

Vu la délibération n° 13 - 90 du 5 avril 1990, réglementant le tarif des redevances d'occupation des locaux dans les stations de la Quarantaine de Saint Pierre et Miquelon et de l'immeuble SPEC ;

Sur le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

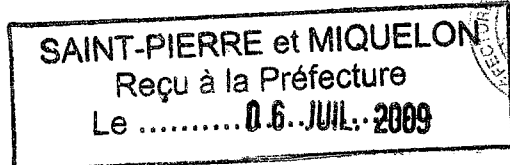
Article 1er. Le Président du Conseil Territorial est autorisé à consentir l'occupation d'un terrain servant d'assiette à un abri de chasse et de pêche sur la Commune de Miquelon-Langlade, et de plusieurs locaux situés dans l'immeuble SPEC à Saint-Pierre et à la Quarantaine de Saint-Pierre aux bénéficiaires indiqués au tableau annexé à la présente délibération, selon les modalités indiquées dans ledit tableau.

Adopté

5 voix pour
XX voix contre
XX abstention
Membres élus : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président,

Stéphane ARTANA



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 190/2009 du 3 juillet 2009

Occupation du domaine privé de la Collectivité Territoriale par différents bénéficiaires.

| Bénéficiaire | Nature | Situation | Durée de la Convention | Redevance annuelle |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------|
| BOISSEL Gérald BOISSEL Michel | Abri de chasse et de pêche | Mirande Miquelon- Langlade | 5 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2008 | 125 € |
| ABRAHAM Yohann | Bâtiment A 3 ^{ème} étage Local 280 m ² | Immeuble SPEC Saint-Pierre | 5 ans à compter du 1 ^{er} mai 2008 | 1 067 € |
| Club d'équitation de Saint-Pierre | Locaux n°8 et 11 882 m ² | Quarantaine de Saint-Pierre | 5 ans à compter du 1 ^{er} mai 2008 | 2 020 € |
| BECK Gilles | Local n°9 44 m ² | Quarantaine de Saint-Pierre | 5 ans à compter du 1 ^{er} mai 2008 | 101 € |
| DUTIN Pierre | Local n°14 150 m ² | Quarantaine de Saint-Pierre | 5 ans à compter du 1 ^{er} mai 2008 | 344 € |
| MERCKLE Vanina | Local n°4 102 m ² | Quarantaine de Saint-Pierre | 5 ans à compter du 1 ^{er} mai 2008 | 234 € |
| REBMANN Jean-Denis | Local n°18bis 48 m ² | Quarantaine de Saint-Pierre | 5 ans à compter du 1 ^{er} mai 2008 | 110 € |